

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Velasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 6 mars 2006

Le populisme menace le droit d'auteur

Le jeudi 2 mars, une délégation d'auteurs de la Scam et du Prix Albert Londres a rencontré Jean-Louis Debré, le président de l'Assemblée nationale.

Alors que les députés s'appêtent à examiner de nouveau le projet de loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, la Scam s'insurge contre plusieurs propos démagogiques formulés lors du débat public qui a lieu depuis deux mois.

« Les auteurs sont riches ! »

FAUX !

Les revenus de quelques stars ne doivent pas masquer la précarité de la majorité des auteurs. Sur les 22.000 auteurs de la Scam, la moitié seulement a perçu des droits en 2005 via la Scam et 90 % d'entre eux ont perçu moins de 10.000 euros dans l'année.

« La culture doit être gratuite ! »

NON !

Au nom de quel principe les auteurs seraient-ils les seuls à faire don du fruit de leur labeur à la communauté ? Les fabricants de matériel ne donnent pas gratuitement ou ne vendent pas à perte les baladeurs MP3, les ordinateurs portables ou les clés USB ! Les capacités de stockage et de copie des œuvres augmentent tandis que la rémunération des auteurs diminue. Le leurre d'un Internet gratuit est déjà enterré depuis longtemps ; pourquoi s'appliquerait-il donc uniquement aux œuvres ?

« L'échange de fichiers d'œuvres protégées n'est pas du vol ! »

FAUX !

Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui chacun d'entre nous a des enfants ou des amis qui téléchargent avec facilité que l'acte n'est plus répréhensible. Il y a incontestablement eu un manque de pédagogie envers les internautes. Nous avons tous été dépassés par ce qu'il est convenu d'appeler un phénomène de société. Jusqu'à présent le droit d'auteur régissait les rapports entre les professionnels, aujourd'hui, le droit d'auteur s'immisce dans le grand public auquel il faut en expliquer les enjeux. Et pendant que le débat se focalise sur un face à face entre les intérêts des auteurs et ceux des internautes, la communauté des vendeurs de mégaoctets reste curieusement silencieuse.

Les œuvres sont une des locomotives du développement de l'Internet haut débit ; les auteurs doivent donc bénéficier de son économie. La licence globale nie aux auteurs la liberté de négocier leurs droits avec ceux qui exploitent leurs œuvres et en font commerce.